



**BERNADETTE CESARI**

**NOTAIRE** SARTÈNE

#### COLLABORATEURS

LAURA-MARIA MARTINI

Notaire Assistant

LISANDRA COLOMBANI

Notaire Stagiaire

MARC-BAPTISTE SANSONETTI

Notaire Stagiaire

AURÉLIA DE ZUTTER

Clerc de Notaire

#### COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

#### FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

#### PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

RURAL

ENTREPRISES

1 Av. Hyacinthe Quilichini  
20100 SARTÈNE

#### TÉLÉPHONE

04.95.77.02.19

#### TÉLÉCOPIE

04.95.77.16.96

#### COURRIEL

[office-cesari@notaires.fr](mailto:office-cesari@notaires.fr)

#### SITE INTERNET

[cesari-sartene.notaires.fr](http://cesari-sartene.notaires.fr)

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE  
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD  
19 Cours Général Leclerc  
20000 AJACCIO**

Dossier suivi par  
Marc-Baptiste SANSONETTI  
04.95.77.96.95  
[marc-baptiste.sansonetti.20015@notaires.fr](mailto:marc-baptiste.sansonetti.20015@notaires.fr)

Sartène, le 14 septembre 2018

EMILY  
201519 /BC /MBS /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Jules Michel Antoine EMILY

Votre bien dévoué.

P/O Bernadette CESARI



Membre d'une association agréée. Étude fermée le Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX

*Noi sommes à vos côtés pour accompagner vos projets  
Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita*

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de SANTA-MARIA-SICHE (20190)  
Etude de Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),  
1 Av. Hyacinthe Quilichini.  
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Le 13 septembre 2018,

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (20100).

Il a été dressé conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Jules Michel Antoine **EMILY**, en son vivant médecin général, inspecteur des troupes coloniales du cadre de réserve, grand officier de la Légion d'honneur, époux de Madame Marie Cécile **MARTIN**, demeurant à PARIS 7ÈME ARRONDISSEMENT (75007) 12 rue Pérignon.

Né à OLMETO (20113), le 20 mars 1866.

Marié à la mairie de VERSAILLES (78000) le 26 novembre 1901 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Décédé à PARIS 7ÈME ARRONDISSEMENT (75007) (FRANCE), le 16 décembre 1944.

**A été déclaré propriétaire des biens ci-après :**

Sur le territoire de la commune de SANTA-MARIA-SICHE (20190) :

Diverses parcelles de terre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	108	CHIALZE	01 ha 26 a 66 ca
A	109	CHIALZE	00 ha 30 a 38 ca
A	116	CATONE	00 ha 55 a 80 ca
A	117	CATONE	01 ha 96 a 56 ca

Sur le territoire de la commune de SANTA-MARIA-SICHE (20190) :

Le TIERS (1/3) indivis en pleine propriété des biens suivants :

Cadastrés:

Section	N°	Lieudit	Surface
A	172	PRATI	00 ha 03 a 30 ca
A	181	DICCEPPO	00 ha 00 a 14 ca
A	311	CONVENTO	00 ha 00 a 17 ca
A	312	PRATI	00 ha 00 a 43 ca
B	52	BIGONESE	00 ha 11 a 90 ca
B	159	ALTACCIA (BND) (à prendre dans 07 ha 22 a 72 ca)	02 ha 40 a 91 ca
C	981	CEPPO	00 ha 32 a 88 ca
C	220	SAINTE MARIE	00 ha 00 a 88 ca

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 mars 2017 :

***« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.***

***Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».***

**Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.**

**POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public**

**Adresse mail de l'étude : [office-cesari@notaires.fr](mailto:office-cesari@notaires.fr)**

**(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)**